

Conseil pastoral de paroisse (CPP) :

Le nouveau pilier « Communication »

Quel est le rôle de la communication dans l'Église ?

La communication au sein de l'Église permet d'informer les gens, de soutenir les personnes et les programmes, de faire de la publicité, de sensibiliser les gens, d'offrir un forum d'expression et de préoccupation sur des questions, et de construire un sens de la communauté.

La communication a également le pouvoir de bâtir des ponts entre les individus et les groupes, et de favoriser un environnement d'inclusion dans la société. (Pape François, 22 janvier 2016)

La communication est un élément essentiel pour l'implémentation efficace de la mission de la paroisse. Le pilier de communication du CPP est responsable de fournir les paroissiens avec de l'information et des nouvelles claires, consistants, et réguliers concernant le CPP. (Guide Chambre Haute pg. 27)

Depuis 2016, le « Comité diocésain pour le renouvellement et la croissance des CPP » a cheminé avec de nombreuses paroisses afin de former et/ou à revitaliser leurs conseils paroissiaux pastorales (CPP).

Une question que notre comité entend souvent : « Quoi faire pour intéresser et impliquer les paroissiens dans le CPP ? »

D'autre part, nous avons également entendu des paroissiens demander « Qu'est-ce qu'un CPP ? » « Je ne savais pas qu'il y en avait un dans notre paroisse ! »

Ces commentaires nous ont amenés à réaliser qu'il manque un élément de *communication* entre le Conseil Pastoral Paroissial (CPP) et les paroissiens ! *S'attendre que les gens s'engagent, qu'ils donnent de leur temps et de leurs talents, sans leur donner de l'information, c'est comme leur demander de se porter volontaires et de faire des dons pour une cause qu'ils ne connaissent pas du tout !*

C'est donc la raison qu'un nouveau « pilier de la Communication » a été ajouté à l'organigramme du CPP! Il s'agit d'un élément essentiel à la réussite du CPP et, en fin

de compte, à la réussite de la paroisse. (Voir le document « Chambre Haute » nouvellement révisé)

Le *but* est de tenir les paroissiens au courant de l'existence de votre CPP, et de leur faire savoir que des actions sont entreprises en leur nom et que le CPP a besoin d'aide pour accomplir la mission et les objectifs de l'Église et de votre paroisse.

Raisons pour la communication au CPP:

- Les paroissiens connaissent leur CPP, ses membres et ses objectifs
- Les paroissiens prennent connaissance des objectifs et des stratégies prévus pour la paroisse et travaillent à la réalisation d'un objectif commun (Plan d'action)
- Les paroissiens comprennent le travail accompli par le CPP
- Les paroissiens sont informés des décisions prises en leur nom
- Les paroissiens sont plus enclins à rejoindre un groupe s'ils en connaissent l'objet, le but et la vision
- La communication construit et renforce la communauté
- Les paroissiens savent que leur voix est entendue et qu'ils contribuent aux décisions prises et aux actions menées

L'implémentation du pilier de communication :

Les conseils pastoraux paroissiaux (CPP) qui ont déjà mis en place un « pilier de Communication CPP » ont trouvé des titres accrocheurs pour attirer l'attention sur cette section particulière du bulletin :

- LE SAVIEZ-VOUS ?
- « Notre coin du CPP »
- « Que se passe-t-il ici? »
- « Vers l'avant avec espoir ! »
- Nouvelles ! Nouvelles ! Nouvelles !
- Avancer ensemble !
- PPC : Prière, Participation et Communauté !
- Pssst! Avez-vous entendu...?

Comme partie de leurs efforts de communication, les conseils ont affiché des photos et des noms des membres du CPP à l'entrée de l'église & sur leurs site web, ainsi que le

titre du pilier pour lequel chacun est responsable. (Une bonne idée pour le conseil financier aussi!)

L'information de contact pour les membres du CPP devrait être disponible dans le bulletin à chaque semaine.

Les conseils ont aussi établi une adresse courriel de CPP pour recevoir les commentaires, questions et suggestions. Ces réponses peuvent être inclus dans le Coin des Nouvelles CPP. Ceci devient une communication à deux sens où les paroissiens sont entendus et le CPP reste informé sur les besoins, soucis et suggestions des paroissiens.

Les dates des rencontres CPP à venir devraient être publiés dans la section CPP du bulletin.

Un résumé de la rencontre mensuel CPP est inclus pour que les paroissiens sont gardés au courant de l'existence du CPP et de ses activités (les procès-verbaux complets peuvent être sur le site du paroisse).

L'information du document guide "Chambre Haute" est copié-collé régulièrement au coin CPP du bulletin. Ceci peut être répété régulièrement pour s'assurer que tous les paroissiens le voient.

L'organigramme du CPP est inclus en forme d'insert dans le bulletin plusieurs fois pendant l'année.

Des sections du Plan d'action CPP sont présentés régulièrement dans le bulletin pour assurer la circulation de l'information sur ce qui est abordé et accompli dans la paroisse.

Chaque pilier/ministère peut inclure les nouvelles des activités sous sa charge. (Liturgie, Musique, Jeunesse, Accueil, etc.).

Pour quelques exemples d'informations du CPP provenant des paroisses, consultez d'autres bulletins paroissiaux pour des idées.

- Le Pape François : « Les Conseils Pastorales Paroissiaux sont nécessaires ! Un évêque ne peut pas guider un diocèse sans conseils pastoraux paroissiaux. Un curé ne peut pas guider sans les conseils pastoraux paroissiaux ».

LE SAVIEZ-VOUS ? (Exemples)

- Que nous avons un CPP dans notre paroisse ?
- Qu'est-ce qu'un Conseil Pastoral Paroissial (CPP) (copier-coller des lignes directrices du document de la Chambre Haute.)
- Qui sont les membres de notre CPP ? (*Insérez ici*)
- Que les membres sont listés sur la première page de notre Bulletin ?
- Que des photos du Conseil Pastoral Paroissial (CPP) sont affichées à l'entrée de notre église ?
- Que les membres du CPP s'engagent à se réunir *régulièrement*
- Que se passe-t-il au sein de notre CPP ? Pour assurer un échange continu d'informations, notre CPP met en œuvre l'organigramme décrit dans les lignes directrices diocésaines du CPP. Les piliers sont les éléments essentiels d'une paroisse prospère. Sous chacun d'eux se trouvent des ministères. Exemple : Sous le pilier de la liturgie, vous trouverez : Les lecteurs, les, les servants d'autel et les ministres de la communion. Les responsables des piliers siègent à la table du CPP (12 au maximum) et assurent la liaison entre le CPP et les ministères. Restez à l'écoute car nous continuons à communiquer nos progrès dans la formation de notre CPP! (- Le saviez-vous ? Le ministère des soins fait partie du Pilier de Service de notre CPP. Nous invitons les bénévoles à rendre visite aux membres de notre communauté qui sont confinés chez eux et à leur administrer l'Eucharistie. De nombreuses personnes sont incapables de quitter leur domicile pour assister à la messe. Une visite amicale fait toute la différence. Si vous vous sentez appelé à servir et rendre service, veuillez-vous joindre à ce ministère. Responsable du Pilier de Service : (nom et coordonnées)
- Du nouveau ! Le pilier de service du CPP comprend également Développement et Paix, la Banque alimentaire et le Ministère d'Accueil.

Si vous êtes un CPP qui vient d'être formé par le Processus de Revitalisation offert par l'Archidiocèse, il est particulièrement important de maintenir l'élan de la communication comme vous l'avez fait pendant les dernières semaines.

Le plus tôt qu'un CPP pourra mettre en place son organigramme et l'insérer comme page dans le bulletin, mieux ce sera pour l'ensemble de la paroisse de comprendre à quoi ressemble le CPP et qui sont les membres qui le représentent et qui sont prêts à vous aider !

Comment faire fonctionner le pilier « communication » ?

1. Sélectionner/nommer un responsable du pilier Communication.
2. Décidez la fréquence à laquelle vous souhaitez que les nouvelles du CPP soient publiées dans le bulletin. (Une fois par mois ? Deux fois ? Chaque semaine ?)
3. Décidez un titre intéressant/attractif pour la section du bulletin consacrée au CPP. (Ex : Le coin du CPP ! Le saviez-vous ? Ce qui se passe ?)
4. Chaque responsable de pilier (ex : Formation à la foi, Liturgie, Communauté, Évangélisation, etc.) décide d'un mois au cours duquel il soumettra des nouvelles/informations au responsable du pilier Communication pour qu'il les transmette à la personne responsable du bulletin paroissial. Le responsable du pilier peut relire ou offrir son aide avant l'envoi pour publication.
5. Le responsable de pilier peut soumettre des informations concernant les activités de son pilier, annoncer les événements à venir de son pilier. L'important est que les paroissiens soient toujours informés des activités du CPP, du pilier dont elles relèvent, et de l'identité du responsable du pilier.
6. Il se peut qu'il n'y ait pas toujours d'activité à annoncer, alors prenez le temps d'expliquer en quoi consiste votre pilier, ou copiez et collez l'information du document de la Chambre Haute.
7. N'ayez pas peur de répéter les informations du document de la Chambre Haute pour assurer que tous les paroissiens sont conscients de l'existence de votre CPP et de l'identité de ses représentants.
8. Il est important que la personne chargée du bulletin paroissial soit informée de cette nouvelle section du bulletin et du procédure à suivre.

La connaissance prépare les gens pour l'évangélisation!

Nous espérons que ces quelques idées vous aideront à former votre nouveau pilier de la communication !

Nous sommes toujours là pour vous aider !

LE COMITÉ DE RENOUVELLEMENT ET DE CROISSANCE

Présidente :

Paulette Vielfaure Dupuis

pvdupuis@shaw.ca

Ph : 204 794 2153

Membres :

Gisèle Evecsyn

Alesa Sutherland

Raynald Dupuis

L'Abbé Chrys Agu, Prêtre Conseiller

L'Abbé Charles Fillion, Vicaire Général